

## **Accueillir et intégrer les migrants, un investissement de solidarité**

[Florent Gueguen](#) 23 Juin 2017

[migrants Reportage](#)



*Dénonçant l'absence totale d'aide aux exilés qui reviennent à Calais depuis l'évacuation de la « jungle » et le silence de l'État face à leurs demandes, des associations – dont le Secours catholique, la Cimade et la Ligue des droits de l'homme – ont déposé le 16 juin un référendum au tribunal administratif de Lille pour obliger l'administration à répondre aux besoins les plus élémentaires des réfugiés : boire, manger, se loger, se soigner.*

En ce début de quinquennat, la situation des migrants est critique à Calais comme à Paris et l'inquiétude, voire la colère, gagne les associations de solidarité. Le refus des autorités, depuis l'évacuation de la « jungle » en octobre 2016, d'autoriser le maintien de structures d'accueil humanitaire à proximité de la lande et l'absence d'orientation des personnes vers un hébergement poussent les personnes, des familles, parfois des mineurs, dans la clandestinité.

À cette crise humanitaire s'ajoute une pression policière quotidienne à l'encontre des migrants et des bénévoles qui les accompagnent, avec les conséquences sanitaires et sociales dramatiques que chacun peut imaginer. Le retour du « délit de solidarité » à l'encontre des associations et des citoyens engagés auprès des migrants est une régression majeure qui entache les valeurs de solidarité et de fraternité.

La répression qui s'abat à nouveau sur les migrants dans le Calaisis – dénoncée récemment avec force par le Défenseur des droits – a aussi pour conséquence immédiate une concentration des flux d'arrivée sur la métropole parisienne. L'ouverture à l'automne 2016 d'un centre de premier accueil géré par Emmaüs solidarité a permis d'orienter vers un hébergement près de 10 700 ménages et d'éviter la reconstitution de campements indignes dans le nord-est de Paris. Cependant, l'association doit aujourd'hui orienter près de 300 personnes par semaine vers des centres d'accueil implantés sur l'ensemble du territoire pour éviter l'embolisation. À l'évidence, la pénurie de places d'hébergement à l'échelle nationale a créé une situation de tension permanente et alimente le flux des personnes sans abri, particulièrement dans les métropoles.

Aux difficultés du premier accueil s'ajoutent de graves insuffisances dans la protection et l'accompagnement des ménages qui demandent la protection de la France. La loi prévoit que chaque demandeur d'asile doit bénéficier d'un accès à un centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA – spécialisé dans l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans la procédure). Or malgré les avancées obtenues depuis 2012, avec 20 000 places créées, ce parc d'accueil atteint à peine 38 000 places, quand le pays compte chaque année près de 80 000 demandes d'asile. Face à la crise, la Fédération des acteurs de la solidarité (anciennement Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), qui regroupe plus de huit cents associations et organismes de lutte contre l'exclusion, demande au nouvel exécutif de mettre en œuvre un plan national d'accueil, d'hébergement et d'intégration des migrants dans le respect du droit d'asile et des engagements internationaux de la France. Ce plan élaboré avec les associations doit intégrer un renforcement des plateformes de premier accueil, la pérennisation et le développement des capacités d'accueil en centres d'accueil et d'orientation et le doublement du parc CADA, soit 40 000 places supplémentaires à ouvrir sur le quinquennat. Il doit prévoir une mobilisation particulière de l'État et des départements pour l'accueil des mineurs non accompagnés, au titre de l'aide sociale à l'enfance et dans le respect de la convention internationale des droits de l'enfant.

Une négociation à l'échelle de l'Union européenne doit aussi être enclenchée par la France sur le devenir des personnes placées sous statut Dublin, qui sont menacées d'une reconduite dans un autre pays de l'Union et qui se maintiennent sur le territoire national dans des conditions de grande précarité. Les associations défendent également la mise en œuvre d'une politique d'intégration volontariste avec le droit au travail des demandeurs d'asile dès leur arrivée ainsi que l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage du français pour préparer au plus tôt leur insertion dans la société.

En complément de cette politique nationale d'accueil et d'intégration, les pouvoirs publics doivent soutenir les nombreuses initiatives d'accueil citoyen et de solidarité issues de la société civile à l'égard de ceux qui fuient la guerre, la dictature et l'extrême pauvreté.

Enfin, la question de la précarité des migrants ne se réglera pas sans une réflexion sur le devenir des personnes, souvent en famille, qui, même hébergées, vivent sans titre de séjour et dans des conditions d'extrême précarité. Ayons le courage d'accorder un titre de séjour à ces ménages après deux ans de présence sur le territoire, pour leur permettre de sortir de la grande pauvreté par l'emploi et le logement.

En adoptant ce programme pluriannuel, la France renouerait avec ses traditions d'hospitalité et de fraternité en assumant ses responsabilités. Le pays ferait la preuve que l'accueil et l'intégration des migrants sont un investissement de solidarité qui profite à tous.

FLORENT GUEGUEN  
directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)

Photo : [Jeanne Menjoulet](#) (CC BY 2.0)